

Séance du 17/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19
19	2021

L'année deux mille vingt et un, le Dix Sept Décembre le Conseil Municipal de la commune de Fouilloy régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

M. Yves DUCROCQ Maire.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, CAPLAIN Jessica, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie.

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier,

Étaient excusés : M. RICARD Rémi donne pouvoir à Me CAPON Martine, M. SAGEZ Yves donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, M. GRIMAL donne pouvoir à Me DEFRUIT Claudie, Me DEVAUX Katia donne pouvoir à Me LECOCQ Catherine

Date de la convocation : 10/12/2021

Date d'affichage : 10/12/2021

M. PICARD Sylvestre est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte,

Délibération n°66/2021 :

Délibération modification des tarifs concessions cimetière, columbarium, et cavurnes

Monsieur le Maire donne la parole à M. BAILLET, il expose le besoin de modifier les nouveaux tarifs du cimetière de Fouilloy au 01/01/2022. Les concessions, le columbarium et une nouveauté « les cavurnes » (petite concession de 1m X 1m pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes, comme suit :

Acquisition concession pour les habitants de Fouilloy :

50 ans	240€
30 ans	150€

Les concessions d'une durée de 30 ou 50 ans sont éventuellement renouvelables pour une durée de 30 ou 50 ans dans les mêmes conditions tarifaires qu'une acquisition.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'entretien des concessions sont à la charge des propriétaires.

Acquisition case au columbarium pour les habitants de Fouilloy :

50 ans	500 €
30 ans	300 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 080-218003242-20211217-66_2021-DE

SLO

Acquisition d'une **cavurne** (dim 1mX1m) pour les habitants de F

50 ans	185€
30 ans	110€

Les cases columbarium sont éventuellement renouvelables pour 30 ou 50 ans.
Il n'y aura plus de vente aux habitants extérieurs de FOUILLOY.

Les sommes seront encaissées à l'article 70311 du budget communal par émission de titres de recettes, l'administré recevra 2 factures de la Trésorerie d'Albert directement : une correspondante au 2/3 pour la commune et une correspondante au 1/3 pour le CCAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ces nouveaux tarifs applicables au 01/01/2022

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le 17/12/2021
Pour extrait conforme
Le Maire, Yves DUCROCQ

